EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2022-122
Objet : Rue du Tribunal
Stationnement interdit (entre la rue Joseph Desmars et le n°4 de la rue du Tribunal)

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8ème partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date 21 mars 2022, présentée par l'entreprise Le Chene Constructions – ZA de la Landelle – 5 rue des Échanges – 56200 La Gacilly, pour effectuer la livraison d'une grue sur le chantier du « Bois Brun »,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de cette intervention, Rue du Tribunal, il y a lieu d'interdire le stationnement des véhicules (entre la rue Joseph Desmars et le n°4 de la rue du Tribunal), le mercredi 13 avril 2022, de 7h00 à 18h00,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Afin de permettre le bon déroulement de l'intervention citée ci-dessus, Rue du Tribunal, le stationnement des véhicules sera interdit (entre la rue Joseph Desmars et le n°4 de la rue du Tribunal), le mercredi 13 avril 2022, de 7h00 à 18h00.

ARTICLE 2 : L'entreprise Le Chene Constructions sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place la déviation et les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 29 mars 2022
Pour le Maire,
André Croguennec
Le Conseiller Municipal Délégué
À l'Occupation de l'Espace Public

Pto. Le Directeur
des Services Techniques
de l'Aménagement et du Patrimoine

Monsieur Rodrigue Henrio

MAIRIE DE REDON (Ille-et-Vilaine)